



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Square Max Hymans 75015 Paris

Tel : 09 51 60 46 65

**Dossier Spécial CFDT
Rémunération
Septembre 2016**

Revalorisation salariale un plus mais pas pour tous

Depuis 2010, aucune augmentation de la valeur du point !!!

A inscrire dans les annales en termes de non reconnaissance du secteur privé non lucratif.

Depuis 10 ans les salariés des établissements ont supporté une perte de pouvoir d'achat de 21%,

La CFDT alerte et dénonce auprès des pouvoirs publics:

Le financement des activités sociales et médico-sociales doit être réformé pour être amélioré.

- Les salariés doivent obtenir une juste reconnaissance salariale.
- Les effectifs doivent permettre d'améliorer les conditions de travail et de prise en charge des malades.

•Constats actuels à la MGEN et à la FEHAP :

On observe un tassement : rémunérations, des qualifications,

- Les professionnels ne sont pas reconnus dans leurs compétences et au regard de leurs contraintes de travail.
- l'intégration de nouveaux métiers est au point mort.
- Il en est de même pour la reconnaissance en catégorie A (LMD) pour les infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes etc.

Sur le secteur MGEN ASS :

Une démarche de revalorisation pluriannuelle des rémunérations, voulue par la MGEN, a été entamée en 2015. Elle cible les métiers en tension.

2015 : Aides soignants et AMP: une revalorisation indispensable pour répondre aux besoins et faire face à la concurrence.

2016 : Filière rééducation, à partir du mois d'octobre des points FEHAP supplémentaires seront accordés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 :

Masseurs-Kinésithérapeute + 45 points soit 198.13 euros brut

Ergothérapeute, psychomotricien et orthophoniste : + 30 points soit 132.09 euros brut

La MGEN a refusé d'intégrer les Diététiciens et les responsables rééducateurs malgré les interventions de la CFDT qui jugent ce refus discriminant.

La CFDT s'étonne de ne pas encore avoir de visibilité sur la revalorisation des médecins spécialistes qui doivent faire partie de la mesure. Pour ces métiers la MGEN est toujours en réflexion, cela ne devrait concerner que les médecins MPR (Médecine Physique et de Réadaptation)

Pour rappel le discours tenu par l'employeur est « les métiers en tension ».... Les premiers résultats de l'enquête bien-être au travail sont sans surprise : les deux principaux motifs d'insatisfaction des salariés sont la faiblesse des rémunérations et le manque de reconnaissance vis à vis de leur investissement.

La CFDT rappelle que les salariés MGEN du secteur FEHAP, sanitaire et médico social, dont le salaire se situe au-dessus du « salaire plancher MGEN » subissent depuis 6 ans le gel de leurs rémunérations, hors ancienneté.

La CFDT demande instamment à la FEHAP et à l'Employeur MGEN d'adopter un modèle de dialogue social constructif prenant en compte les besoins des salariés. Les décisions prises par la FEHAP avec la dénonciation, la recommandation patronale puis la révision de la Convention Collective et par la MGEN avec la dénonciation des usages font subir aux salariés une double peine. Elles réduisent les acquis conventionnels et d'accords collectifs d'entreprise.

La CFDT dénonce la situation particulièrement dégradée des salaires. La perte du pouvoir d'achat se confirme d'année en année sans qu'aucune perspective de revalorisation n'apparaisse.

Depuis 2010, la FEHAP a dégagé des marges de manœuvre pour les établissements.

En 2011 à travers la dénonciation de la convention collective, la Fehap a imposé des sacrifices aux salariés

En 2015, les mesures contenues dans le pacte de responsabilité et de solidarité ont réduit les coûts du travail dans les établissements

La position de la CFDT est claire. Une démarche pluriannuelle de revalorisation de TOUS les métiers et sur TOUS les secteurs doit se mettre en place plus rapidement

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes

Pour revendiquer et défendre vos idées

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour tous renseignements : votre Délégué Syndical local : Ou contacter la Délégation Centrale:

Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22

Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37

Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30